

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19230

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 21 à 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de contrer l'augmentation du nombre de trimestres nécessaires, de 160 à 172 en une vingtaine d'années, pour que les militaires puissent bénéficier d'une retraite à taux plein, cet amendement vise à supprimer les dispositions envisagées par le gouvernement.

Le Rassemblement National entend défendre la retraite des militaires face à un gouvernement qui promeut la baisse des pensions. La réforme des retraites envisagée par le président de la République est injustifiée et injustifiable. Le gouvernement envisage de faire payer les militaires pour son absence de vision stratégique en matière de politique économique et d'évolution démographique.

Concernant l'engagement militaire en lui-même, le Rassemblement National considère qu'il s'agit d'une vocation, un choix fait dans le but de protéger la patrie. Pour que l'armée française redevienne l'armée des ambitions d'une France-puissance, le Rassemblement National rappelle la nécessité de soutenir les militaires et d'en protéger le statut en garantissant le maximum de bonifications donné aux militaires quittant le service à cinquante-neuf ans.